

OBJET: REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE CNUCED/GATT  
DU COMMERCE INTERNATIONAL

1. LA SEPTIEME REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE CNUCED/GATT DU COMMERCE INTERNATIONAL AURA LIEU AU PALAIS DES NATIONS, GENEVE, DU 15 JANVIER A 10 HEURES AU 18 JANVIER 1974. LE GROUPE EXAMINERA LES PROPOSITIONS CONCERNANT LES ACTIVITES FUTURES DU CENTRE ET ADRESSERA AUX DEUX ORGANISMES DE TUTELLE DU CENTRE, LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA CNUCED ET LES PARTIES CONTRACTANTES DU GATT, DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE CE PROGRAMME. A CET EFFET, LE GROUPE CONSULTATIF DISPOSERA D'UN RAPPORT DE SON COMITE TECHNIQUE, QUI SE SERA REUNI LA SEMAINE PRECEDENTE, C'EST-A-DIRE A PARTIR DU 7 JANVIER. LA DOCUMENTATION POUR LA REUNION SERA DISTRIBUEE ULTERIEUREMENT.
2. LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA CNUCED ET DU GATT SONT INVITES A SE FAIRE REPRESENTER A CETTE REUNION. IL EST RECOMMANDE QUE LES REPRESENTANTS SOIENT CHOISIS PARMIS LES HAUTS FONCTIONNAIRES EXPERTS EN MATIERE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS OU DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR EN GENERAL. IL EST PARTICULIEREMENT SOUHAITABLE QUE LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT, POUR QUI SONT PREVUS LES SERVICES DU CENTRE, SE FASSENT REPRESENTER DE MANIERE APPROPRIEE.
3. LA REUNION EST OUVERTE AUX ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE D'EXPORTATION, SOIT L'OIT, LA FAO, L'ONUDI, LE PNUD, AUX COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES DES NATIONS UNIES ET AU BUREAU DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES DES NATIONS UNIES A BEYROUTH, AINSI QU' AUX OBSERVATEURS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES S'INTERESSANT A LA QUESTION.
4. VOUS ETES PRIE DE COMMUNIQUER LES NOMS DE VOS REPRESENTANTS AVANT LE 8 JANVIER 1974 A L'ADMINISTRATEUR DU SERVICE DES CONFERENCES, CENTRE CNUCED/GATT DU COMMERCE INTERNATIONAL, 63, RUE DE LAUSANNE, 1202 GENEVE.

M. PEREZ-GUERRERO

O. LONG